



DCM DU 6 JUIN 2024

Dossier suivi par :

Direction générale

[direction.generale@ville-liffre.fr](mailto:direction.generale@ville-liffre.fr)

N° : 2024.136

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, **le 6 juin** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

**Date de convocation** : 31 mai 2024 - **Date d'affichage** : 14 juin 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

**22 Présents** : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Julie AUBAUD Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER et Rozenn PIEL.

**7 excusés** : Messieurs Jacques BELLONCLE, Yannick DANTON, Eric GOSSET, Jonathan RAULT et Mesdames Laëtitia NOËL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

**6 pouvoirs** : M. Jacques BELLONCLE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), M. Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Sophie CARADEC), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER) et Mme Elsa ROUSSEL (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H) et Mme Anne VIOT (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL).

**Secrétaire de séance** : Merlene DÉSILES.

## ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNIVERSAIRES 2024 AUX ASSOCIATIONS ÉLIGIBLES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

VU la Loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents ;

VU la délibération n°2022.274 du Conseil municipal du 29 septembre 2022 fixant les conditions d'attribution de subventions anniversaire aux associations soutenues par la ville de Liffré ;

VU les demandes de subventions reçues par les associations dans le cadre de la campagne de subventions municipales 2024 ;

VU l'avis favorable de la Commission « Jeunesse, éducation, activités périscolaires, vie associative, sport » réunie le 13 mars 2023 ;

VU l'avis du Bureau municipal réuni le 27 mai 2024 ;

CONSIDERANT la politique de soutien au secteur associatif, vecteur de dynamisme et de lien social sur la commune ;

Dans le cadre de la politique de soutien à la vie associative menée par la municipalité, une subvention spécifique pour les anniversaires des associations ou des sections d'associations (10, 20, 30, 40, 50 ans...) peut être sollicitée par les associations qui fêtent leur anniversaire dans l'année en cours, et qui présentent un projet justifiant le montant des dépenses liées à l'organisation de toute action mise en place dans le cadre de ces festivités.

Dans le cadre de la campagne des subventions 2024, trois associations ont déposé un projet dans le cadre de leurs anniversaires. Il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'octroi de ces trois demandes de subvention, à savoir :

- **USL section FOOTBALL GAELIQUE** – 20 ans de la section en 2024  
Nombre d'adhérents pris en compte dans le calcul de la subvention : 70  
Projet : organisation d'une journée festive au Gué de Mordré, le samedi 29 juin 2024 avec un tournoi jeunes et adultes (nouveaux et anciens licenciés du club) et une soirée de gala.  
Montant de la subvention anniversaire : **198 €**
- **USL section TENNIS DE TABLE** – 40 ans de la section en 2024  
Nombre d'adhérents pris en compte dans le calcul de la subvention : 55  
Projet : organisation d'une journée festive, le samedi 15 juin 2024 ; tournoi avec les anciens et nouveaux licenciés, puis match de démonstration de joueurs nationaux, apéritifs et repas. A cette occasion, des tee-shirts spécialement floqués seront offerts.  
Montant de la subvention anniversaire : **158 €**
- **UNC** – 100 ans de l'association en 2024  
Nombre d'adhérents pris en compte dans le calcul de la subvention : 90  
Projet : organisation d'une journée commémorative, le samedi 5 octobre 2024, avec une messe, une cérémonie officielle, un lâché de pigeons, un défilé et un grand repas citoyen avec spectacle.  
Montant de la subvention anniversaire : **252 €**

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'octroi de subventions anniversaires aux associations selon les modalités définies ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffre,  
Le Maire,  
Guillaume BÉGUÉ

